

Comment agir ?
Sur quoi ?
Avec quels
moyens ?

Vous êtes une **entreprise de moins de 250 salariés**

Et si on faisait un PACTHE* ?

Favorisons ensemble la prévention, le maintien en emploi de vos salariés et la préservation de vos savoir-faire !

- Vous devez faire face à de l'**absentéisme** lié à des problèmes de santé récurrents de vos salariés ?
- Vous êtes confrontés à l'**inaptitude professionnelle** avec peu de possibilités de reclassement ?
- Vous ne savez pas quoi faire lorsqu'un salarié présente des **signes de fatigue physique** et/ou **psychologique** ?
- Vous souhaitez favoriser le **maintien en emploi** des personnes en situation de **handicap** ou atteintes de **maladies chroniques évolutives** ou MCE (cancers, maladies cardiovasculaires, etc.) ?

)))))) **L'Aract Bourgogne-Franche-Comté vous accompagne**

Réunions d'information

Inaptitudes, handicap, MCE :
de quoi parle-t-on ?
La place des conditions
de travail

*A destination
des dirigeants, IRP,
encadrement
et/ou salariés*

Durée : 2 h

Appui au dialogue social

Comment favoriser le main-
tien en emploi des salariés ?
Comment prévenir la désin-
sertion professionnelle ?
Comment intégrer ces
sujets dans des négociations
futures ?

*A destination des
dirigeants et des CSE/
représentants du personnel*

Durée : de 2 à 3 jours

Accompagnement à l'élaboration de plan d'action

Analyse des situations
de travail, mise en relation
avec les compétences et les
capacités des personnes,
mise en place d'Actions de
Formation En Situation de
Travail (AFEST), Préservation
des Savoir-Faire, etc.

*A destination des acteurs de
l'entreprise*

Durée : maxi 10 jours

Ces actions sont financées dans le cadre du projet PACTHE par l'Agefiph, la Direccte BFC et l'Aract BFC.
À ce titre, elles sont gratuites pour les entreprises qui en bénéficient.



Pour profiter d'un accompagnement et/ou participer à une réunion d'information, **contactez- nous**
Sylvie Morin-lagrange s.morin-lagrange@anact.fr - **Vanessa Grillet** v.grillet@anact.fr - **Christèle Aymonier** c.aymonier@anact.fr